

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 24 FÉVRIER 2023

N° 2023-65 VENDÉOPÔLE - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR CENTRAL : PRESTATION DE LEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET DE DÉLIMITATION

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente.

Vu la délibération n° 2022-477 du 7 décembre 2022 décidant d'engager le réaménagement du secteur central du parc d'activités économique du Vendéopôle à Bournezeau,

Pour le levé topographique du secteur central du Vendéopôle à BOURNEZEAU et de la délimitation contradictoire et PV3V le long de l'autoroute A83, la Présidente retient l'offre économiquement la plus avantageuse qui est la suivante :

JEANNEAU-RIGAUDEAU-SEYDOUX : 4 625,00 € HT.

À CHANTONNAY, le 24 février
2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 27/02/2023.